

Paris, le 20 juillet 2026

Les taux horaires des salariés à domicile : la Fepem publie les chiffres inédits de l'Observatoire de l'emploi à domicile

Des données qui éclairent les défis du vieillissement, les besoins d'accompagnement et l'attractivité des métiers du domicile

- Dans un contexte marqué par la hausse des besoins d'accueil des jeunes enfants et le vieillissement de la population, alors qu'une majorité des Français souhaite vieillir à domicile, l'emploi à domicile occupe une place de plus en plus stratégique dans notre modèle social.
- La Fepem, Fédération des particuliers employeurs, dévoile aujourd'hui, en partenariat avec l'Observatoire de l'emploi à domicile, les salaires horaires nets versés par les particuliers employeurs français à leurs salariés.
- Ces données permettent de mettre en lumière les disparités territoriales et les enjeux d'attractivité des métiers du domicile. Elles apportent également un éclairage concret sur les conséquences des transformations démographiques et des tensions du marché du travail dans un secteur devenu essentiel au quotidien des Français.

1) Des rémunérations en hausse de +2,6 % à +3,4 % selon les métiers

Face à une demande croissante d'accompagnement à domicile et à des tensions persistantes sur le marché du travail, la revalorisation des rémunérations constitue un levier majeur pour soutenir l'attractivité des métiers du secteur.

Les données 2025 confirment la trajectoire de revalorisation salariale engagée dans l'emploi à domicile. Cette dynamique s'est poursuivie en 2026 avec une dixième revalorisation des salaires minima conventionnels, illustrant le développement du secteur et sa volonté constante de renforcer l'attractivité de ses métiers.

Dans un contexte marqué par un SMIC stable et une inflation moyenne limitée à +0,9 % en 2025, les salaires nets continuent de progresser :

- +2,8 % pour les employés familiaux
- +2,6 % pour les assistants de vie
- +3,4 % pour les assistants maternels.

Si cette progression est plus modérée pour les assistants parentaux (+1,1 %), la dynamique de revalorisation reste bien engagée dans l'ensemble du secteur.

Cette évolution se traduit par des niveaux de rémunération qui demeurent supérieurs aux principales références du marché du travail. Les salaires horaires nets versés dans le secteur de l'emploi à domicile sont systématiquement supérieurs au SMIC horaire net ainsi qu'aux salaires horaires minimums conventionnels, quelle que soit la catégorie d'emploi.

Les hausses de rémunération enregistrées pour les employés familiaux, les assistants de vie et les assistants maternels dépassent également l'évolution des salaires de base du secteur privé¹ (+ 1,7 %).

Ces niveaux de rémunération traduisent la montée en compétences et la professionnalisation croissante des métiers du domicile, qui requièrent des savoir-faire toujours plus diversifiés pour répondre aux besoins des particuliers employeurs.

En moyenne, le salaire horaire brut représente ainsi :

- 1,4 fois le SMIC pour les employés familiaux
- 1,3 fois le SMIC pour les assistants de vie
- 1,2 fois le SMIC pour les assistants parentaux
- 1,5 fois le minimum brut conventionnel pour les assistants maternels.

II) Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse... des rémunérations qui varient fortement selon les territoires

Les besoins d'accompagnement à domicile varient fortement selon les territoires. Vieillesse de la population, coût de la vie, tensions sur le marché du travail, ou encore disponibilité des professionnels, influencent les niveaux de rémunération pratiqués par les employeurs à domicile. Les données mettent ainsi en évidence des écarts significatifs d'une région à l'autre.

Dans les régions où les besoins sont les plus importants en raison notamment du vieillissement de la population, comme en Bretagne ou en Auvergne-Rhône-Alpes, les tensions de recrutement sont plus marquées et les rémunérations tendent à être plus élevées pour attirer et fidéliser les professionnels.

Ces écarts se traduisent concrètement par des niveaux de rémunération très variables selon les métiers et les régions :

- Les assistants de vie perçoivent ainsi 13,38€ nets par heure en Auvergne-Rhône-Alpes, contre 10,33 € à La Réunion.
- Les employés familiaux sont rémunérés 14,59 € nets de l'heure en Bretagne, contre 10,40 € en Martinique.
- Les assistants maternels perçoivent 5,17 € nets par heure et par enfant accueilli à La Réunion, contre 3,90 € en Normandie.
- Les assistants parentaux sont rémunérés 10,48 € nets par heure dans les Hauts de France, contre 11,09 € en Bretagne.

Ces variations de rémunération mettent en lumière les tensions locales de recrutement et les besoins d'accompagnement propres à chaque territoire.

¹ K. Garcia « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats définitifs du 4e trimestre 2025 », Dares Indicateurs, n°11, Dares, Mars 2026.

III) Le vieillissement de la population accélère les besoins et les tensions de recrutement

Le vieillissement de la population française entraîne une progression durable des besoins d'accompagnement à domicile, transformant en profondeur le secteur de l'emploi à domicile. Le maintien à domicile, largement plébiscité par les Français, renforce cette dynamique et accroît les besoins en professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire.

Ces données mettent en évidence les tensions croissantes qui traversent les métiers du grand âge.

Dans de nombreux territoires, cette évolution se traduit par des difficultés de recrutement sur un marché du travail déjà sous tension. Les métiers d'aides à domicile et d'assistants de vie figurent parmi les professions les plus en tension avec un vivier de candidats limité². Dans ce contexte, les niveaux de rémunération observés apparaissent supérieurs à la moyenne nationale afin de renforcer l'attractivité des postes et de favoriser la fidélisation des salariés.

Ces tensions devraient encore s'accroître au cours des prochaines années, alors que près de 600 000 postes dans les métiers du domicile seront nécessaires d'ici à 2035³.

Pour Julie L'Hotel Delhoume, présidente de la Fepem : « À un an des échéances présidentielles, les chiffres de l'emploi à domicile rappellent une réalité incontournable : derrière les niveaux de rémunération se dessinent les grandes transformations de notre société. Les besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants, le vieillissement de la population, la prévention de la perte d'autonomie et l'aspiration des Français à bien vieillir chez eux font de l'emploi à domicile un enjeu majeur de cohésion sociale. Dans ce contexte, poursuivre les efforts engagés pour renforcer l'attractivité des métiers du domicile est une priorité collective si nous voulons répondre durablement au défi démographique qui s'impose à notre pays. »

Pour toute question ou demande d'information :

Contacts presse Fepem

presse@fepem.fr

Chiara Frediani ▶ 07 89 43 62 85

À propos de la Fepem

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) est l'organisation socio-professionnelle patronale de référence des 3,4 millions d'employeurs à domicile qui emploient 1,2 million de salariés. Depuis plus de 75 ans, elle représente, défend et promeut l'emploi à domicile, partout sur le territoire, au travers de ses 13 délégations régionales. Elle accompagne au quotidien les employeurs à domicile dans la gestion de la relation de travail et contribue à un emploi déclaré et responsable.

2 V. Ducatel, P. Villedieu, F. Chartier, F. Lainé, « Les tensions sur le marché du travail en 2024 - En repli après un niveau record », Dares Résultats n°5, Février 2026.

3 Baromètre de l'emploi à domicile N°47 – juin 2025

Plus d'informations sur www.fepem.fr